



M.J.C.

59, rue Etienne Gros  
69630 CHAPONOST  
tél. 04 78 45 25 38

# Organisation des randonnées

*Saison 2015-2016*

## 1 - Randonnées d'une journée.

Prévoir randonnée de 20 km environ, pas trop loin de Chaponost (rayon de 100 km).

Pas d'inscription : on remplit les voitures au départ sur le parking de la MJC et on partage les frais de route (25 centimes/km depuis 2013: )

Le responsable connaît l'itinéraire sur la carte au 1/25 000 qu'il aura repéré auparavant; il ne se fie pas à un document ou à des balises. Il peut changer d'itinéraire en cas d'imprévu, y compris en cours de route, en s'orientant sur la carte. Il peut se faire aider (!).

Il dépose **une circulaire à la MJC 15 jours à l'avance**, avec les renseignements habituels (Lieu et heure de rendez-vous, itinéraires en voiture et à pied, nom et téléphone du responsable). Ne pas oublier le nom ou numéro de la carte IGN au 1/25 000 nécessaire. Bien préciser la ou les difficultés (nombre de kms, dénivelé)

## 2 - Randonnée de plusieurs jours.

Implique une organisation plus précise et plus complexe.

Comme ci-dessus, le responsable connaît l'itinéraire sur la carte au 1/25 000, ne se fie pas à un document ou à des balises. Il peut changer d'itinéraire en cas d'imprévu, y compris en cours de route, en s'orientant sur la carte. Il peut se faire aider (!).

Il prend les contacts très tôt (octobre - novembre) auprès des gîtes et restaurants.

L'inscription ferme des participants est obligatoire, parfois 6 à 9 mois à l'avance, avec versements d'arrhes ou mieux de la somme totale prévue pour le couchage et les repas. La réservation est effective dans l'ordre d'arrivée des règlements.

Deux circulaires sont nécessaires :

- ✓ une première adressée à tous au moment de l'inscription, décrivant le but, la ou les dates, les caractéristiques générales, les difficultés et le coût de la randonnée
- ✓ une deuxième adressée aux seuls inscrits 15-20 jours avant la randonnée, décrivant les détails pratiques des différentes journées, le matériel, les rendez-vous, etc... cf. pense-bête habituel.

**Une liste des participants devrait être transmise à la MJC (assurance).**

### Direction et responsabilité de la randonnée

Chaque randonnée a un *responsable* qui connaît l'itinéraire sur la carte au 1/25 000,. Il peut bien sûr se faire aider, **mais c'est lui seul qui décide**. Il est responsable de l'itinéraire qu'il a choisi : il évite notamment les itinéraires dangereux hors de portée des personnes qu'il accompagne. Il les aura averties sur la circulaire des difficultés et de la longueur de la randonnée.

Les personnes qui participent à la randonnée sont des adultes. Appartenant à un groupe organisé, elles s'engagent à suivre le responsable. Elles doivent donc toujours se tenir à portée de vue ou de voix de celui-ci.

La randonnée pédestre fait partie des activités de la MJC couvertes par le contrat souscrit auprès de la MAIF.

La jurisprudence d'assurance veut que *le guide ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des personnes adultes qui partent en avant hors de sa vue ou qui prennent un autre chemin que celui qu'il indique*.

Stève Dupuis, Directeur de la MJC

Chantal Lannes, Chantal Robert, responsables groupe randonnée

**DOCUMENT À CONSERVER :**